

H5N8 : les chasseurs ne doivent pas servir de boucs émissaires ou de solution de facilité pour le gouvernement !



Le gouvernement s'apprête, dans une réunion d'importance ce jour, à prendre des mesures pour réagir aux risques dus à la présence de la grippe aviaire, souche H5N8, sur le territoire européen. Il risque fort, selon le protocole en vigueur, de décider le relèvement du degré de risque en « modéré ».

Ceci aurait un impact immédiat sur la chasse française, car l'une des mesures de ce protocole est l'interdiction du transport et d'usage des appelants pour la chasse ! Des centaines de milliers de chasseurs seraient alors en quasi quarantaine !

CPNT appelle le gouvernement et les décideurs à réfléchir et à agir avec mesure sans céder à la facilité, insidieusement promue par les officines anti chasse qui voient là un bon alibi pour en fait atteindre leur objectif obsessionnel, l'interdiction des chasses traditionnelles.

Pas de panique, Mesdames et Messieurs les Ministres : la vigilance suffit ! En effet, cette souche de grippe provient une nouvelle fois d'Asie ; les appelants des chasseurs français, venant d'élevages locaux, ne proviennent pas de Corée ou du VietNam !!! La vraie raison est le trafic commercial international de volailles ou d'oiseaux divers ; pas l'utilisation de canards ou d'oies pour la chasse sur le seul territoire français !

En outre, CPNT appelle à la retenue, car il ne doit pas y avoir disproportion dans la réaction et les dispositifs mis en place ! Ainsi, faut-il rappeler que certaines maladies mortelles déjà présentes sur le territoire français ne font l'objet d'aucune mesure globale ; pire, le ministère de l'Écologie ou les antichasse se permettent de pousser la réduction de régulation de ces espèces, comme le renard avec l'échinococcose alvéolaire qui tue plus d'une dizaine de personnes par an ? Comme par hasard, en ce cas, pas de mesures d'exception !

Et que dire des maladies hautement contagieuses et mortelles telles que le virus EBOLA en Afrique de l'Ouest ou l'actuelle propagation de peste à Madagascar qui n'ont entraîné de la part des autorités françaises que de petites mesures de contrôle, mais en aucun cas d'interdiction ou de simple limitation de ... transport, de séjour touristique ou économique ou d'immigration des personnes pourtant considérées à risque ?

Pourtant ces maladies gravissimes pour l'homme ont causé des milliers de morts pour l'une, des dizaines pour l'autre ... alors que pour un simple et

malheureux canard découvert mort en Allemagne ces derniers jours, le protocole retenu par les autorités interdirait le transport des appelants des seuls chasseurs sans limitation du commerce international d'oiseaux ?... On reste confondu et abasourdi par une telle distorsion de réaction où le système actuel

CPNT attend donc des décideurs et des autorités publiques une attitude mesurée et rationnelle, car la chasse n'est pas une maladie honteuse à éradiquer !

Si tel n'était pas le cas, à l'évidence, une interdiction injustifiée des appelants ne pourrait que causer une grande colère des chasseurs ! À quelques mois d'importantes élections, et alors que se multiplient les mouvements d'humeur dans la population et dans la rue contre ce gouvernement, ce ne serait pas la meilleure façon de préparer sereinement l'avenir !

Je donne à CPNT les moyens d'agir pour me défendre **J'adhère**

Je donne

Une autre façon de soutenir CPNT : je commande le calendrier CPNT 2015

www.cpnt.fr | **Contact CPNT : Email / Tél. 05.59.14.71.71** 05.59.14.71.71

[Me désabonner](#)